

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Communautaire du mardi 23 juin 2026

Convocation
Date : 17/06/2026
Affichée ou mise en
ligne le : 17/06/2026

VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE SPANC 2026

Délibération n°
123-CC230626

Nombre de Membres :

- En exercice : 44
- Présents : 29
- Pouvoirs : 7
- Votants : 36
- Absents : 8

Résultats :

- Pour : 36
- Contre : 0
- Abstention : 0

Liste des délibérations
Affichée ou mise en
ligne le : 24/06/2026

Délibération mise en
ligne sur le site internet
de la CCSSO le :

L'an deux mille vingt-six, le mardi 23 juin, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à la Mairie de Chamant, Salle du Conseil Municipal, 1^{er} étage - 1 rue de l'Aunette - 60300 Chamant, sous la présidence de Monsieur Alain BATTAGLIA, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le mercredi 17 juin 2026, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président de séance : Monsieur BATTAGLIA Alain
Secrétaire de séance : Madame Eugénie ALVES

Siégeaient au Conseil Communautaire :

Madame ALVES Eugénie	Madame HINQUE Sarah
Madame ANDRE-ROMAGNY Agnès	Madame JAUNET Christel
Monsieur BATTAGLIA Alain	Monsieur LAINÉ Patrice
Monsieur BERTINATTI Joël	Madame LAOUAMER Wassila
Madame CARDOËN Catherine	Monsieur LAPIE Dominique
Madame CARVENNEC Anne	Monsieur LHOYER Denis
Monsieur de la BÉDOYÈRE Emmanuel	Madame LOZANO Stéphanie
Monsieur DELAMARE Jacques	Madame MATHIAULT Pascale
Monsieur DELAYEN Cédric	Monsieur MEDIONI Régis
Monsieur DERYCKE Xavier	Monsieur MÉNAND-CHAMBON Maximilien
Monsieur DUMOULIN François	Monsieur NOIRTIN Guillaume
Monsieur FRACHON Hugues	Monsieur PAIGNEAU Bertrand
Monsieur GAUDION Philippe	Monsieur SICARD Bruno
Monsieur GRANZIERA Gilles	Madame TAQUET Florence
Madame HECQUET Sonia	

03 JUL. 2026

Ont donné pouvoir :

Madame AMMOUN-BOURDELAS Malvina à Monsieur GAUDION Philippe
Madame BALOSSIER Françoise à Madame HINQUE Sarah
Madame ESTARDIER Maya à Monsieur DELAMARE Jacques
Madame HERBET Cécile à Monsieur LAPIE Dominique
Madame LOISELEUR Pascale à Monsieur NOIRTIN Guillaume
Monsieur MARÉCHAL Guillaume à Monsieur LAINÉ Patrice
Monsieur MOREIGNEAUX-COUDOURNAC Wolfgang à Madame CARDOËN Catherine

Paraphes	
AE	AB

Ne siégeaient pas au Conseil Communautaire mais était représenté par son suppléant :

Néant

Étaient absents

Monsieur ACCIAI Maxime
 Monsieur BLOT Laurent
 Monsieur GUGLIERI Mathieu
 Monsieur PATRIA Alexis
 Monsieur ROLAND Dimitri
 Monsieur TACCONE André
 Madame TONDELLIER Viviane
 Madame TRACA Carole

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 29 présents et 7 pouvoirs.
 Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la question.

EXPOSÉ DES MOTIFS

(Annexe jointe)

Madame la Vice-Présidente expose aux membres de l'assemblée délibérante que,

Au vu des résultats de l'exercice 2025 approuvés ce jour, il est proposé de reprendre et d'affecter les résultats dans les conditions présentées ci-après.

SECTION RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitre	BP	BS	Total budget
70 - Produits des services	22 244,00	-11 854,60	10 389,40
002 Résultat de fonctionnement		11 854,60	10 389,40
TOTAL RECETTES	22 244,00	0,00	22 244,00

L'affectation des résultats de fonctionnement (chapitre 002) est inscrite selon le vote du compte administratif voté ce jour. Afin d'équilibrer la section, le produit des ventes est réduit de 11 854,60€.

SECTION DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	BP	BS	Total budget
011 - Charges à caractère général	19 744,00		19 744,00
012 - Charges de personnel	2 500,00		2 500,00
TOTAL DEPENSES	22 244,00	0,00	22 244,00

Aucun mouvement n'est opéré en dépenses sur la section.

Paraphes	
AC	AB

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 octobre 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Règlement Intérieur de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu l'instruction comptable M49 ;

Vu le vote du budget primitif du 03 avril 2025 ;

Vu l'avis favorable de la commission finances du 3 juin 2026 ;

Vu le vote du compte administratif de ce jour ;

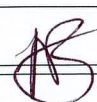
Considérant la nécessité d'ajuster les crédits suite au vote du compte administratif, afin d'intégrer les résultats et leurs affectations ;

DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : D'APPROUVER les modifications budgétaires suivantes tant en dépenses qu'en recettes dans la section d'exploitation du budget SPANC :

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026			
Chapitre	Dépenses	Chapitre	Recettes
Chapitre 011 Charges à caractère général	19 744,00 €	Chapitre -70 Ventes prestations	10 389,40 €
Chapitre 012 Charges de personnel	2 500,00 €	002 Résultats d'exploitation reporté	11 854,60 €
Total	22 244,00 €	Total	22 244,00 €

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Paraphes	
AE	

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

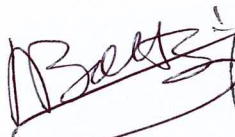
En Sous-Préfecture le : **03 JUL. 2026**

De la publication sur le site internet de la CCSSO : **03 JUL. 2026**

Fait à Senlis, le

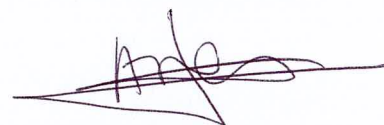
03 JUL. 2026

Alain BATTAGLIA



Président de la Communauté
de Communes Senlis Sud Oise

Madame Eugénie ALVES



Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr